

**FCP SMART EQUITY**  
**SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.129.427, un actif net de D : 3.992.927 et un bénéfice de D : 192.033, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 2,49 % du total des actifs du fonds, se situant ainsi au dessous du seuil minimum de 10% fixé par l'article 3 du règlement intérieur.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2012

**Le commissaire aux comptes :**  
DELTA CONSULT  
Karim DEROUICHE

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>3 089 546</u>	<u>2 640 802</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 914 164	2 350 872
Obligations et valeurs assimilées		102 862	104 171
Titres OPCVM		72 520	185 759
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>943 174</u>	<u>1 211 342</u>
Placements monétaires	5	943 191	1 211 341
Disponibilités		(17)	1
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>96 707</u>	<u>262 561</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>4 129 427</b></u>	<u><b>4 114 705</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	130 283	81 914
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	6 217	231 897
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>136 500</b></u>	<u><b>313 811</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	4 116 565	3 905 240
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(104 346)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(19 292)	(104 346)
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>3 992 927</b></u>	<u><b>3 800 894</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>4 129 427</b></u>	<u><b>4 114 705</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<b>31 Décembre</b>	
		<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	79 089	71 191
Dividendes		71 623	71 191
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 466	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	12 760	3 849
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		91 849	75 040
Charges de gestion des placements	11	(106 463)	(141 857)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(14 614)	(66 817)
Autres charges	12	(4 678)	(11 093)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(19 292)	(77 910)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(26 436)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(19 292)	(104 346)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	26 436
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		182 047	71 321
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		37 598	673 913
Frais de négociation		(8 320)	(18 885)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>192 033</b>	<b>648 439</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>31 Décembre</i>	
	<i>2011</i>	<i>2010</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>192 033</u>	<u>648 439</u>
Résultat d'exploitation	(19 292)	(77 910)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	182 047	71 321
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 598	673 913
Frais de négociation de titres	(8 320)	(18 885)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>-</u>	<u>3 052 455</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	2 563 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	515 891
- Régularisation des sommes distribuables	-	(26 436)
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>192 033</b></u>	<u><b>3 700 894</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période (capital initial)	3 800 894	100 000
En fin de période	3 992 927	3 800 894
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	2 663	100
En fin de période	2 663	2 663
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>1 499,409</b></u>	<u><b>1 427,298</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>5,05%</b></u>	<u><b>42,73%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par les lois n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1<sup>er</sup> Septembre 2009 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l' « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 Avril 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCP SMART EQUITY est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-** Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-** Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3-** Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **3.4-** Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.5-** Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 3.089.546 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>2 660 700</b>	<b>2 914 164</b>	<b>72,98%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>2 660 700</b>	<b>2 914 164</b>	<b>72,98%</b>
ADWYA	11 631	85 148	81 905	2,05%
ALKIMIA	600	16 014	19 711	0,49%
AMEN BANK	1 731	109 615	113 070	2,83%
ARTES	1 567	18 711	15 046	0,38%
ASSAD	7 943	84 785	84 181	2,11%
ASSURANCES SALIM	270	7 618	8 099	0,20%
ATB	6 861	46 205	40 548	1,02%
ATL	21 772	116 997	119 441	2,99%
ATTIJARI BANK	2 385	41 637	44 604	1,12%
ATTIJARI LEASING	3 522	117 674	144 401	3,62%
BIAT	1 508	84 876	112 261	2,81%
BNA	6 976	82 763	83 838	2,10%
BT	7 040	76 358	75 377	1,89%
CARTHAGE CEMENT	34 428	98 189	139 537	3,49%
CIL	2 240	39 007	40 474	1,01%
ELECTROSTAR	2 483	19 952	9 460	0,24%
ENNAKL	7 350	74 291	70 472	1,76%
ESSOUKNA	16 162	107 385	131 542	3,29%
GIF	29 210	211 299	167 928	4,21%
PGH	6 342	44 556	51 833	1,30%
SERVICOM	10 886	76 954	119 735	3,00%
SIMPAR	3 936	164 186	227 072	5,69%
SITS	23 645	93 359	85 500	2,14%
SOMOC DA 2011	14 800	3 209	5 180	0,13%
SOMOCER	11 299	24 500	40 914	1,02%
SOTETEL	6 176	47 911	37 087	0,93%
SOTRAPIL	5 063	62 313	69 479	1,74%
SOTUVER	12 010	101 826	114 227	2,86%
STAR	380	54 955	56 042	1,40%
STB	2 700	31 092	27 008	0,68%
TELNET HOLDING	9 052	58 411	79 350	1,99%
TPR	11 900	60 929	70 817	1,77%
TUNINVEST	4 045	31 679	40 232	1,01%
TUNIS RE	7 531	83 269	86 109	2,16%
TUNISAIR	13 845	32 577	23 370	0,59%
TUNISIE LAIT	8 700	37 703	40 456	1,01%
TUNISIE LEASING	1 800	49 866	51 903	1,30%
UBCI	2 350	84 704	103 077	2,58%
UIB	4 380	78 174	82 878	2,08%
<b>Actions SICAV</b>	-	<b>71 632</b>	<b>72 520</b>	<b>1,82%</b>
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2 982	29 996	30 243	0,76%
FCP SAFA	250	25 748	26 021	0,65%
FCP MAX CROISSANCE PRUDENCE	7	788	810	0,02%
FCP MAXULA STABILITY	28	3 072	3 186	0,08%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	98	10 061	10 168	0,25%
TUNISIE SICAV	15	1 967	2 092	0,05%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>	-	<b>102 750</b>	<b>102 862</b>	<b>2,58%</b>
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>				
BTA 10-2013-6,1%	100	102 750	102 862	2,58%
<b>TOTAL</b>		<b>2 835 082</b>	<b>3 089 546</b>	<b>77,38%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>74,82%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	2 568 060	1 421	71 321	2 640 802	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	2 607 202			2 607 202	
Titres OPCVM	178 042			178 042	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions	(2 227 408)			(2 227 408)	37 796
Titres OPCVM	(290 814)			(290 814)	(198)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			182 047	182 047	
Variation des intérêts courus sur obligations		(325)		(325)	
Soldes au 31 décembre 2011	2 835 082	1 096	253 368	3 089 546	37 598

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 943.191 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>640 742</b>	<b>643 677</b>	<b>16,12%</b>
AMEN BANK PASTEUR		640 742	643 677	16,12%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>300 000</b>	<b>299 514</b>	<b>299 514</b>	<b>7,50%</b>
TUNISIE FACTORING du 19/01/2012 à 4,06% pour 20 jours	300 000	299 514	299 514	7,50%
<b>Total général</b>		<b>940 256</b>	<b>943 191</b>	<b>23,62%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>22,84%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2011 un montant de D : 96.707 , et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 130.283 contre D : 81.914 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Rémunération du gestionnaire	16 691	19 811
Gestionnaire commissions de performance	112 118	59 999
Rémunération du dépositaire	1 474	2 104
<b>Total</b>	<b>130 283</b>	<b>81 914</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 6.217 contre D : 231.897 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance CMF	382	335
Honoraires commissaire aux comptes	3 081	7 168
Etat, retenue à la source sur commissions	2 754	14 677
Achat titres à payer	-	209 717
<b>Total</b>	<b>6 217</b>	<b>231 897</b>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 79.089, contre D : 71.191 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	67 361	68 323
- des titres OPCVM	4 262	2 868
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- intérêts sur BTA	7 466	-
<b>TOTAL</b>	<b>79 089</b>	<b>71 191</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 12.760, contre D : 3.849 au 31 décembre 2010 et représente les intérêts des billets de trésoreries, des certificats de dépôt et des dépôts à vue.

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Intérêts des billets de trésoreries	1 814	440
Intérêts des certificats de dépôt	485	954
Intérêts des dépôts à vue	10 461	2 455
<b>TOTAL</b>	<b>12 760</b>	<b>3 849</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 106.463, contre D : 141.857 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	60 032	64 097
Provision de la commission de performance	41 531	70 587
Rémunération du dépositaire	4 900	7 173
<b>Total</b>	106 463	141 857

**Note 12 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 4.678 contre D : 11.093 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance CMF	3 744	3 815
Honoraires Commissaire aux comptes	840	7 168
Commissions bancaires	49	110
impôts, taxes et versements assimilés	45	-
<b>Total</b>	4 678	11 093

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice , se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	3 905 240
Nombre de parts émises	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	182 047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 598
Frais de négociation	(8 320)

Capital au 31-12-2011

Montant	4 116 565
Nombre de parts	2 663
Nombre de copropriétaires	19

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	34,491	28,179
Charges de gestion des placements	(39,979)	(53,270)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(5,488)</b>	<b>(25,091)</b>
Autres charges	(1,757)	(4,166)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(7,244)</b>	<b>(29,256)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(9,927)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(7,244)</b>	<b>(39,184)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	68,362	26,782
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14,119	253,065
Frais de négociation	(3,124)	(7,092)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>79,356</b>	<b>272,756</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>72,111</b>	<b>243,499</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>79,356</b>	<b>272,756</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	193,725
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>79,356</b>	<b>466,481</b>
Valeur liquidative	1 499,409	1 427,298
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	2,73%	4,39%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,50%)	(3,23%)

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du "FCP SMART EQUITY" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, à l'échéance des 5 ans, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, à ce moment là, un rendement supérieur à 30,7%, soit le taux de rendement actuel des BTA 5 ans, (5,5 par an), capitalisé sur 5 ans. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de 30,7%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à l'échéance des 5 ans.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT.